

Dossier de demande de statut
Etudiant(e) artiste

Université de Bourgogne

Etat Civil

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Adresse postale	
Adresse mail	
Tel	
Numéro étudiant(e)	

Formation

Votre UFR, instituts, écoles de rattachement au 1er septembre 2024 * *Une seule réponse possible.*

- Droit, sciences économiques et politique Langues et communication
- Lettres et philosophie
- Sciences de santé
- Sciences du sport (STAPS)
- Sciences et techniques
- Sciences humaines
- Sciences vie terre et environnement
- École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux et en infotronique (ESIREM)
- Institut supérieur de l'automobile et des transports (ISAT) Institut d'administration des entreprises (IAE)
- Institut universitaire de technologie de Dijon-Auxerre /Institut universitaire de technologie de Chalon-sur-Saône/ Institut universitaire de technologie du Creusot
- Institut de la vigne et du vin Jules Guyot (IUVV)
- Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) de Bourgogne

Votre année d'Études 2021-2022 * *Une seule réponse possible. (L1, Master.....)*

Pratique artistique

Dénomination	
Niveau/diplôme	
Structure artistique fréquentée	
Parcours artistique Portfolio à joindre	
Evènements prévus au cours de l'année Si possible calendrier précis	
Intensité de la pratique (nombre d'heures hebdomadaires)	

Projet Professionnel

Joindre à ce dossier les pièces suivantes :

Ø Lettre de motivation

Ø CV

Ø une copie de la carte d'étudiant(e) (ou une attestation d'inscription)

Ø Attestation(s) justifiant le parcours artistique

Ø Portfolio numérique ou papier présentant votre projet

Ø Attestation(s) justifiant le volume horaire de la pratique

Ø Lettre(s) de recommandation éventuelle(s)

Déposé le / /

signature

Dossier à déposer avant le 15 /10/2024 au Pôle Culture par voie électronique sur l'adresse pôle-culture@u-bourgogne.fr. Vous serez informé de la décision de la commission d'évaluation.

Si la réponse est positive, l'étudiant.e doit rencontrer le responsable de formation pour l'informer de son projet et mettre en place les adaptations nécessaires en adéquation avec le fonctionnement de la formation. L'étudiant.e doit également informer la scolarité de son statut.